

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM

Autoriser une entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM; cette entente sera en vigueur rétroactivement du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes

DE responsable :

Nom : Julie Deschênes

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

L'ARTM a la responsabilité d'établir une offre de transport en réponse aux besoins des usagers des services de transport collectif, incluant ceux à mobilité réduite (art. 6 de la Loi sur l'ARTM). À cette fin, L'Autorité conclut une entente avec chaque organisme public de transport collectif (OPTC) sur les services de transport collectif que l'organisme doit lui fournir (art. 8 de Loi sur l'ARTM).

De son côté, la STM doit, aux fins de sa mission, fournir à l'ARTM des services de transport collectif dans le cadre d'une entente de service (art. 4 de la Loi sur les sociétés de transport en commun).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

Objet : Entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)Comité : s/o Date: (jj/mm/an) Comité : s/o Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

L'entente concernant les services de transport collectif 2023 confirme l'offre de services et les coûts qui s'y rattachent ainsi que l'envergure des dépenses liées aux immobilisations. Elle prévoit des modalités de reddition de compte qui correspondent aux pratiques en vigueur à la STM. L'entente précise aussi les modalités de rémunération.

Cette rémunération couvre les dépenses d'exploitation et d'investissement prévues par la STM à son budget 2023 jusqu'à concurrence de la rémunération maximale établie par l'ARTM. En attente d'une réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable, des modalités particulières sont également prévues pour couvrir la rémunération additionnelle requise par la STM pour le manque à gagner entre le budget de la STM autorisé par son conseil d'administration et la rémunération maximale autorisée par le conseil d'administration de l'ARTM au moment de la signature de l'entente 2023.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Coordonnatrice-Gouv. métropolitaineNom : Paule Favreau-Lessard**Service :** Gouvernance métropolitaine et relations avec les colleNom : Sophie Rebello**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

 Josée Therriault

Objet : Entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM

Informations financières S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

¹. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts² S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2022	2023	2024 et suivantes ⁴	Total
(A) Base ³				0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

2. Les montants sont arrondis au dollar près.

3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Entente concernant les services de transport collectif 2023 entre l'ARTM et la STM

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle